

# COMMUNE DE CHANTERAC

Département de la Dordogne

## COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2012

Convocation et Affichage le 03 avril 2012

L'an deux mille douze, le **mercredi 11 avril 2012 à 18h30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chanterac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

**Présents** : MAGNE Jean-Michel, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, JUGIE Roger, LAMY Hervé, MARTIOL Philippe, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, MERIEN Jérôme.

**Absents** : BRUGEASSOU Pierrot, (pouvoir donné à FAURE Colette) PETEYAS Marlène, (pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel), LACOSTE Virginie (excusée).

**Secrétaire de séance** : BERTRANDIAS Isabelle.

### **Délibération n° 16/2012 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2012**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982,  
VU la loi de finances pour 2011,  
Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes communales pour l'année 2012 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises.

Après analyse du Budget Primitif 2012, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de reconduire les taux de référence communaux 2011.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide d'appliquer pour 2012 aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation : 12,95 %,
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 15,59 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,33 %
- taux de Cotisation Foncière des Entreprises : 19,43 %

### **Délibération n° 17/2012 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2011 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, et constatant que le compte administratif de 2011 présente :

- Un EXCÉDENT de fonctionnement de ..... 97 864.13 €
- Un DÉFICIT d'investissement de ..... 137 928.61 €

**DÉCIDE D'AFFECTER**unanimement le **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT** de la façon suivante :

- article 1068 - Excédent de fonctionnement ..... 79 341.63 €
- article 002 - Résultat reporté ..... 18 522.50 €

**Délibération n° 18/2012 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2012**

Monsieur Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote le budget primitif 2012** de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : ..... 406 841.50 €
- Section d'Investissement : ..... 503 270.34 €

**Délibération n° 19/2012 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget assainissement pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote le budget assainissement 2012** qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'Investissement : ..... 70 778.29 €
- Section d'Exploitation : ..... 44 547.94 €

**Délibération n° 20/2012 : VOTE du BUDGET LOTISSEMENT - EXERCICE 2012**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le Budget Lotissement pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote le budget Lotissement 2012** qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : ..... 260 441.54 €
- Section d'Investissement : ..... 157 336.95 €

**Délibération n° 21/2012 : VOTE DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2012**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le Budget Logements Sociaux pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote le budget Logements Sociaux 2012** qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : ..... 4 530.38 €
- Section d'Investissement : ..... 68 360.30 €

**Délibération n°22/2012 : DURÉE AMORTISSEMENT RÉGULARISATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'observation de Monsieur DE VENCAÏ, de la Trésorerie de Saint Astier concernant le compte de gestion 2011, des opérations obligatoires n'ont pas été passées. Or, cette absence a des conséquences non négligeables en terme de qualité comptable.

Aussi, des opérations sont à prévoir en 2012. Le compte 21532 (réseaux assainissement) présente un solde de 5 650,31 euros ; celui-ci doit être amorti. Monsieur Le Maire demande de fixer la durée d'amortissement sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de fixer la durée d'amortissement à 3 ans,
- Prévoit les crédits au budget 2012 (compte 6811 et 281532).

### **Délibération n° 23/2012 : TRAVAUX 2<sup>ème</sup> TRANCHE D'ASSAINISSEMENT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE**

Pour réaliser les travaux d'assainissement de la 2<sup>ème</sup> tranche qui concerne plusieurs villages, il est nécessaire d'effectuer des études de sol préalables.

Une consultation a donc été engagée par le cabinet SOCAMA Ingénierie, qui a été chargé de la mission de maîtrise d'œuvre. Trois propositions ont été reçues :

- ETI Environnement,
- ALIOS,
- OPTISOL.

Monsieur le Maire expose au Conseil la synthèse globale établie par le cabinet SOCAMA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de SARL OPTISOL, qui s'élève à 7 336,00 euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

### **Délibération n° 24/2012 : CONVENTION FESTIVAL LA VALLÉE ÉDITION 2012**

Monsieur le Maire présente la convention de co-réalisation à intervenir entre :

- La municipalité de Chantérac représentée par son Maire, Jean-Michel MAGNE.
- La municipalité et le CCAS de Saint-Astier représentée par son Maire et son Président, Jacques MONMARSON,
- La municipalité de Saint Aquilin représentée par son Maire, Josiane DURIEUX,
- La municipalité de Bourrou représentée par son Maire, Marie-Claude KERGOAT,
- La municipalité de Annesse et Beaulieu représentée par son Maire, Jean-Louis SIMON,
- La municipalité de Grignols représentée par son Maire, Jean-Jacques MURAT,
- La municipalité de St Germain du Salembre représentée par son Maire, Jean-Yves ROHART,
- La municipalité de St Léon sur l'Isle représentée par son Maire, Claude PARADE,
- La municipalité de Manzac sur Vern représentée par son Maire, Michel GIRARD,
- La municipalité de Neuvic sur l'Isle représentée par son Maire, François ROUSSEL,
- La ligue de l'Enseignement de la Dordogne représentée par sa Présidente, Renée SIMON,
- Le centre de Rencontres et d'Action Culturelles représentée par son Président, André CHAMPEAUX,

Ayant décidé d'unir leurs efforts pour proposer la manifestation :

« La vallée? Cent rires !»

**19<sup>ème</sup> festival au cœur des vallées de l'Isle, du Vern et du Salembre  
Edition 2012 du 12 Mai au 9 Juin 2012.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN - ASCSN

Monsieur Le Maire présente deux devis établis par l'A.S.C.S.N. concernant l'entretien du bois dulotissement de La Font Moreau et le nettoyage du bois à la Tuillère.

Le Conseil Municipal donne son accord uniquement pour le devis de l'entretien du bois du lotissement pour un montant de 1 376 euros T.T.C.

## BIBLIOTHEQUE

Madame FAURE présente les nouveaux projets de la bibliothèque :

- Bourse aux livres pendant la fête du mois d'Août 2012
- Portage de livres chez les personnes âgées

## Questions diverses et communications diverses

1) Une mise en place d'un panneau de limitation de vitesse au carrefour de Charrieras a été refusé par les services du Département.

2) Le Conseil Municipal refuse de participer aux frais de fonctionnement de l'enseigne artistique au conservatoire municipal de musique et de danse de Périgueux.

## Récapitulatif des délibérations prises :

**Délibération n° 16/2012** : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - année 2012

**Délibération n° 17/2012** : Affectation du Résultat de Fonctionnement de 2011 - Budget principal

**Délibération n° 18/2012** : Vote du budget primitif de la commune - Exercice 2012

**Délibération n° 19/2012** : Vote du budget assainissement - Exercice 2012

**Délibération n° 20/2012** : Vote du budget lotissement - Exercice 2012

**Délibération n° 21/2012** : Vote du budget logements sociaux - Exercice 2012

**Délibération n° 22/2012** : Durée Amortissement - Régularisation Réseaux Assainissement

**Délibération n° 23/2012** : Travaux 2<sup>ème</sup> tranche d'assainissement collectif - Étude Géotechnique Préalable

**Délibération n° 24/2012** : Convention Festival La Vallée, Édition 2012

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h00.